CONTRAT DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE

POP UP STORE UZÈS — « C'est fou ça ! » · Modèle à compléter et à faire valider

Entre les soussignés :
Le propriétaire / bailleur : [Nom, prénom, adresse, coordonnées]
Ci-après « le Bailleur ».

Et le locataire : [Nom / société, forme juridique, adresse, SIREN le cas échéant, représentant]
Ci-après « le Locataire ».

1. Objet et désignation des lieux

Le Bailleur met temporairement à disposition du Locataire un espace commercial d'environ 91 m², situé au 6 rue Foussat, 30700 Uzès, réparti sur deux niveaux. Le lieu présente des éléments architecturaux anciens, notamment des pierres et des voûtes en ogive. La désignation précise des locaux, des accès, des équipements et des éventuelles restrictions patrimoniales devra être annexée au présent contrat.

2. Destination et durée

Le lieu est mis à disposition exclusivement pour l'activité ou l'événement suivant : [description]. Toute autre utilisation, sous-location, cession ou modification de destination nécessite l'accord écrit préalable du Bailleur. Période : du [date/heure] au [date/heure]. Horaires d'accès et de restitution : [à compléter]. Les parties devront vérifier que la qualification juridique du contrat correspond à la durée et à l'usage réellement convenus.

3. Prix et modalités de paiement

Formule choisie : [demi-journée / journée / soirée / deux jours / semaine / quinze jours / mois]. Prix convenu : [montant] €. Régime de TVA et mention de facturation : [à confirmer avant signature]. À titre de modalité commerciale envisagée, un acompte de 30 % du montant total du devis serait versé à la réservation, soit [montant] €, le solde de 70 %, soit [montant] €, étant payable au plus tard le [date]. La réservation n'est définitive qu'après acceptation écrite du Bailleur et encaissement de l'acompte, selon les conditions définitives convenues.

4. Fluides et accès Internet

Le forfait comprend l'accès à l'eau, à l'électricité, au gaz et à Internet pour les besoins ordinaires liés à l'usage autorisé du local. Ces éléments sont inclus pour des raisons pratiques, notamment afin d'éviter au Locataire des démarches d'ouverture de compteurs ou de souscription d'abonnements pour une occupation de courte durée. Le Locataire s'engage à utiliser les installations normalement, conformément à leur destination et aux consignes communiquées. Toute consommation manifestement anormale, utilisation non autorisée ou dégradation devra être signalée et pourra donner lieu à une demande de remboursement ou d'indemnisation uniquement dans les conditions prévues au contrat définitif, sur justificatifs et après échange contradictoire. Les modalités devront être précisées avant signature.

5. État des lieux, entretien et restitution

Un état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie, accompagné si possible de photographies, sera établi. Le Locataire restitue les lieux dans l'état constaté à l'entrée, sous réserve de l'usure normale. Nettoyage, déchets, remise en place du mobilier et éventuels frais : [à compléter].

6. Respect du bâtiment et des éléments patrimoniaux

Compte tenu du caractère ancien du bâtiment et de ses éléments architecturaux, aucune fixation, percement, collage, intervention sur les pierres, voûtes, sols, murs, menuiseries ou réseaux ne peut être réalisé sans autorisation écrite préalable. Les décorations et installations doivent être réversibles et ne pas endommager les lieux. Le Locataire respecte les éventuelles prescriptions patrimoniales, de sécurité et d'accessibilité applicables.

7. Assurance, sécurité et responsabilités

Le Locataire devra fournir avant l'entrée dans les lieux une attestation d'assurance adaptée à son activité et à l'événement organisé, couvrant notamment sa responsabilité civile. Les capacités d'accueil, règles de sécurité incendie, autorisations administratives et assurances devront être vérifiées en fonction de l'usage réel. Les responsabilités respectives des parties et les consignes de sécurité devront être détaillées dans la version définitive.

8. Dépôt de garantie, annulation et résiliation

Dépôt de garantie : [montant et modalités]. Conditions d'annulation, report, remboursement, retard, défaut de paiement et résiliation : [à compléter précisément avant signature]. Aucune somme ne sera conservée ou facturée en dehors des conditions expressément acceptées par les parties et conformes au droit applicable.

9. Données personnelles et signatures

Les coordonnées recueillies sont utilisées pour gérer la demande et le contrat. Les informations relatives au responsable de traitement, à la durée de conservation et aux droits des personnes devront être précisées dans la notice de confidentialité. Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires.

Le Bailleur : _____ Le Locataire : _____

AVERTISSEMENT — MODÈLE NON VALIDÉ JURIDIQUEMENT
Ce document est une trame de travail et ne constitue pas un conseil juridique. Il ne doit pas être utilisé tel quel pour signer une location. La qualification du contrat (bail commercial, convention d'occupation temporaire ou autre), les règles de TVA, les obligations de sécurité et d'accessibilité, les assurances, les conditions d'annulation et le régime fiscal doivent être vérifiés par un professionnel compétent avant toute mise en location. La mention de voûtes ou d'éléments « classés » doit être vérifiée et documentée.